

Section Poix du Nord (Dojo C)

DOSSIER COMPLET A RENDRE : **IMPERATIVEMENT AVANT LE 1^{er} Octobre 2024**

Important :

1) Joindre l'attestation du questionnaire de santé.

2) En cas de renouvellement, indiquer le numéro de licence :

3) Indiquer le nom du judoka au dos du chèque.

Questionnaire de santé <input type="checkbox"/>
Règlement :
<input type="checkbox"/> Chèque :
1 fois <input type="checkbox"/>
plusieurs fois <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Liquide :
1 fois <input type="checkbox"/>
plusieurs fois <input type="checkbox"/>

Le judoka :

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Tel portable : _____ Tel fixe: _____

Pour les mineurs :

Responsables légaux :

M., Mme _____

E-mail : _____

Autres personnes à joindre en cas d'urgence :

Nom : _____ Tel : _____

Autorisation de soins.

Le responsable légal de l'enfant donne autorisation de soins en cas de blessure et/ou d'hospitalisation dans le cadre des activités du Judo Club de Landrecies, en cas d'impossibilité de le joindre.

Publication de photographies.

J'autorise le Judo club de Landrecies à photographier mon enfant dans le cadre des activités du club et à publier les photographies sur son journal, les journaux locaux, ses réseaux sociaux et son site internet.

Date :

Signature (pour les mineurs, signature des parents) :



IMPORTANT

Règlement à lire et à signer au verso

REGLEMENT INTERIEUR DU JUDO CLUB

HYGIENE (cf. : protocole de rentrée)

- Les Judokas doivent se présenter aux cours avec un kimono propre et lavé après chaque séance.
Ils sont autorisés à porter un tee-shirt **blanc** sous le kimono (il est obligatoire pour les filles). **Toute autre couleur est interdite.**
- Les Judokas doivent avoir une hygiène corporelle impeccable (mains et pieds propres). Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts. Tous les bijoux doivent être retirés.
- Les Judokas doivent porter des chaussures lors de leurs déplacements hors des tatamis.

RESPONSABILITE

- Important : les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à leur entrée sur le tatami. Ils sont à nouveau sous la responsabilité de leurs parents dès qu'ils quittent le tapis, à la fin de la séance.
- Il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur à la salle de sports. Les professeurs et le comité déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- Rappel: un panneau d'affichage est installé à l'entrée du Dojo, un second à l'intérieur. Nous vous conseillons de les consulter régulièrement afin de prendre connaissance des informations concernant le bon fonctionnement du club.

DISCIPLINE

- Les Judokas doivent être présents 5 minutes avant le début du cours et suivent le protocole mis en place cette saison.
- Les Judokas attendent dans les vestiaires jusqu'à ce que le professeur ou un membre de l'association les autorise à entrer dans le Dojo.
- Le Judo c'est aussi un code moral : Amitié, Courage, Sincérité, Honneur, Modestie, Respect, Contrôle de soi, Politesse. Tout débordement jugé exagéré par le professeur pourra entraîner l'exclusion du judoka de la séance, l'élève restant présent dans la salle jusqu'à la fin du cours. En cas de récidive ou si la faute est jugée grave, le judoka pourra être exclu du club (cet article s'applique dans le cadre des cours et des manifestations sportives).
- Toute sortie du tatami nécessite l'accord du professeur.
- Les parents sont autorisés à assister aux cours sous réserve du respect des règles dans le dojo.
- **Pour les cours de Baby Judo, les parents ne pourront pas assister aux premières séances, ceci afin de faciliter l'apprentissage des jeunes judokas. Le professeur indiquera aux parents à quel moment les parents pourront assister aux séances.**
- Aucun élève n'est autorisé à monter sur le tatamis tant que le professeur ne l'a pas demandé ou tant qu'il n'est pas arrivé.
- En l'absence du professeur, le respect et la discipline doivent être observés à l'égard des professeurs adjoints et des membres du comité. Toute infraction se verra sanctionnée d'une exclusion partielle ou totale du cours ou du Dojo.

COMPETITION

- Seul le professeur décide de l'engagement en compétition des Judokas. Un « bon de participation » sera remis aux compétiteurs concernés. Ils doivent le rendre impérativement 2 jours au plus tard avant la compétition pour pouvoir y participer.
- Le passeport Judo validé par le professeur est obligatoire pour prétendre participer à chaque compétition (se renseigner au bureau du club).
- Il est vivement conseillé aux parents d'accompagner leur(s) enfant(s) lors des compétitions.

COTISATIONS

- Le paiement des cotisations (licence + cours) doit s'effectuer à l'inscription pour l'année (possibilité de paiements échelonnés jusque fin décembre au maximum).

- **TARIFS** : (indiquer le nom du judoka au dos du chèque)

- **Cours de judo** : 75€ de cotisation annuelle + 41€ licence France Judo obligatoire
- **Baby-judo** : 100€ de cotisation annuelle

Réduction de 5 € par judoka sur la cotisation à partir du 2^{ème} membre de la famille.

- La demande de licence de judo sera faite auprès de la Fédération Française de Judo lorsque tous les éléments nécessaires auront été transmis au comité (paiement, certificat médical, autorisation de soins, règlement intérieur).
- Une assurance couvrant les activités Gym renfo et cross training est souscrite chaque saison pour couvrir les pratiquants.
- Pour des raisons de responsabilité, à partir du 1^{er} octobre, les Judokas n'ayant pas leur dossier à jour ne pourront plus assister aux cours.
- Aucune remise ne sera accordée aux Judokas ne pouvant être présents à la totalité des cours.
- Il est souhaitable que l'arrêt de la pratique du Judo ou autres activités de l'association, soit signalé au club par courrier à :
Judo Club Landrecies - Salle Jean-Marie Leblanc
Boulevard des Résistants ; 59550 Landrecies
- Un arrêt en cours d'année ne permet pas le remboursement des cotisations.

Adresse e-mail : jclandrecies@gmail.com

Page Facebook : Judo Club Landrecies, Boué et Poix Du Nord

Site internet : jc-landrecies-boue-poixdunord.ffjudo.com

Le judoka :

Les parents ou responsable légal :